

# Réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 à 19 heures 00

Date de convocation : 21 janvier 2011

Étaient présents : BOUDON Robert, VAISSADE Jean-Pierre, LAURAIRE Christian, LOUVRIER Monique, DELFAU Monique, PASCAL Nicolas, BOUDON Michel, BRUNEL André

Étaient absents : RAYNAL Philippe, excusé, VAISSADE Lucien,

Secrétaire : M. PASCAL Nicolas

*Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :*

- *La dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de l'égalité*

*Le Conseil accepte de modifier l'ordre du jour*

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2010

➤ **Mise en conformité des périmètres des captages d'eau : demande D.U.P**

Engagement de la commune dans une démarche de mise en place ou de mise en conformité de l'ensemble des périmètres de protection des points de prélèvements utilisés pour l'alimentation publique en eau potable.

Le service de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Conseil Général ayant remis en mairie le dossier préalable à la définition des périmètres de protections des captages, M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer et solliciter le Préfet pour demander la déclaration d'utilité publique des ressources concernées, et d'en préciser les périmètres de protection.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de solliciter le Préfet pour demander la déclaration d'utilité publique des ressources concernées, et d'en préciser les périmètres de protection.

*Le Conseil Municipal après délibération :*

- *Décide d'engager et de mener à terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages La Sauvetat, Lagarde, Michel, Puy de Mons 1 et 2, Padele, utilisés pour l'alimentation publique en eau potable*
- *Demande à Monsieur le Préfet du Cantal de bien vouloir, après enquête publique, prononcer par déclaration d'utilité publique, l'instauration des périmètres de protection des captages La Sauvetat, Lagarde, Michel, Puy de Mons 1 et 2, Padele.*
- *d'affecter à la première étape de cette opération le budget prévisionnel suivant :*
  - *dépenses d'analyses d'eau (1 000 € par captage) : 1 000 €*
  - *expertise de l'hydrogéologue agréé (3 000 € par site) : 15 000 €*
  - *état des lieux agricole : 7 500 €*
  - *participation de l'hydrogéologue agréé à la réunion d'analyse des enjeux : 300 €*
- *de solliciter le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour une subvention maximale en soutien à cette dépense.*

➤ **Demande de financement au titre de la DGE et du FEC**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider des projets à déposer au titre du FEC et de la DGE pour l'année 2011.

*Le Conseil Municipal après délibération :*

- *Décide de déposer une demande de subvention au titre du FEC pour les travaux de réfection d'une partie du mur d'enceinte du cimetière*
- *Décide de demander la réinscription au titre de la DGE, du dossier relatif aux travaux d'aménagement de la voie communale de Richardès, déposé en 2010 mais non retenu.*

➤ **Reconstruction mur du cimetière : consultation d'entreprises**

Monsieur Alain MARLEIX ayant accordé 4000 € de subvention pour la réfection du mur du cimetière, M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- de décider de la suite à donner au projet
- et dans le cas de la poursuite du projet, de l'autoriser à lancer une consultation d'entreprises

*Le Conseil Municipal après délibération décide :*

- *de donner suite au projet*
- *autorise M. le Maire à lancer une consultation d'entreprises*

➤ **Programme coupes de bois exercice 2011**

Présentation du programme des coupes de bois prévu par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du Régime Forestier à savoir :

- une coupe en forêt sectionale des Burguerettes, parcelle 19
- une coupe affouagère en forêt sectionale des Mazes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider la proposition faite par l'ONF
- d'établir la liste des affouagistes, et de nommer 3 garants pour la coupe affouagère des Mazes.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

- *valide la proposition faite par l'ONF pour la coupe de bois en forêt sectionale des Burguerettes*
- *demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage de la coupe de feuillus en parcelle n° 24 de la forêt sectionale des Mazes (10 stères par ayant droit)*
- *décide de délivrer les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage*
- *décide de réaliser le partage de l'affouage par feu selon la liste suivante : Mme RIEUTORD Lucienne et M. BARDY Damien*
- *désigne comme garants de la bonne exploitation des bois : Messieurs BOUDON Michel, LAURAIRE Christian et VAISSADE Jean-Pierre*
- *fixe le délai d'exploitation des produits délivrés à 6 mois.*

➤ **Édition d'un livre sur l'histoire du barrage de Sarrans : participation de la commune**

Monsieur le Maire fait savoir que M. LE BAIL du Laussier a écrit un livre sur l'histoire du barrage de Sarrans que le Club du 3<sup>ème</sup> Age souhaiterait faire publier.

M. le Maire informe le Conseil que le coût minimum de publication serait d'environ 6500 €, somme très conséquente que le Club du 3<sup>ème</sup> Age ne peut pas financer seul. Il fait savoir que des demandes verbales de subventions ont été faite auprès de EDF et des communautés de communes bordant le lac.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'attribution d'une subvention pour aider la 3<sup>ème</sup> age à publier ce livre.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

- *Accepte de verser une subvention dont le montant sera décidé lors de l'élaboration du budget primitif suivant les aides obtenues à ce moment là.*

➤ **Aliénation de terrains en section d'Esclauzet**

*M. BRUNEL André personnellement intéressé par l'affaire a quitté la salle pendant la délibération.*

Monsieur le Maire rappelle les demandes faite par Mme GILIBERT Denise, M et Mme BAGEOLLES et M. BRUNEL André d'acheter du terrain appartenant à la section d'Esclauzet.

Il donne lecture d'une lettre de M. et Mme BRUNEL André relative à cette affaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

- de se prononcer sur l'opportunité de ces aliénations.

*Le Conseil Municipal après délibération :*

- *charge M. le Maire de présenter à Mme GILIBERT, la proposition faite par M. et Mme BRUNEL*
- *décide de reporter la décision finale à la prochaine réunion*

➤ **Branchement eau maison COUMOUL**

Monsieur le Maire fait savoir que M. COUMOUL Cyrille conteste la facture relative au coût du branchement pour sa maison d'habitation. Il estime le coût trop élevé étant donné qu'il a fait lui-même le branchement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur une éventuelle annulation d'une partie de la facture

*Le Conseil Municipal après délibération :*

- *décide d'annuler en partie la créance de M. COUMOUL Cyrille et de lui facturer seulement la marchandise soit 500 €*

➤ **Plan de sauvegarde communal**

Présentation de la maquette du Plan de Sauvegarde devant être réalisé sur la commune de Lieutadès

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal afin de pouvoir élaboré le P.C.S :

- de bien vouloir lui faire connaître les éventuels risques auxquels la commune est exposés, de recenser les moyens dont dispose à la commune en cas de catastrophe.

*Le Conseil Municipal après délibération :*

- *décide de demander conseil à la mairie d'Albepierre (commune pilote pour la mise en place d'un plan de sauvegarde).*

➤ **Création d'un logo**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil qu'il serait opportun de créer un logo et lui demande de se prononcer sur cette éventuelle création.

*Le Conseil Municipal après délibération :*

- *Accepte la création d'un logo*
- *Autorise M. le Maire à faire réaliser une esquisse en partant du panneau de Lieutadès*

➤ **Dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le Conseil Général du Cantal d'une plateforme départementale de dématérialisation des échanges de données. Cette dernière offre gratuitement, à l'ensemble des entités publiques partenaires du territoire cantalien qui le souhaiteront (Communes, Communautés de Communes ...) un panel de service tels que la faculté de transmettre des actes au contrôle de la légalité.

Monsieur le Maire :

- propose que la commune s'engage dans ce processus de dématérialisation des échanges avec les services de l'État pour les actes soumis au contrôle de légalité
- sollicite l'autorisation de signer les conventions à intervenir avec le Conseil Général et les services de l'État.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :*

- *de s'engager dans le processus de dématérialisation des actes*
- *d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions précitées, ainsi que tous documents permettant leur mise en œuvre.*

➤ **Affaires diverses**

• **Section de Lagarde**

Demande faite par M. BOUSSUGE Jean-Louis d'installer un parc à contention sur une parcelle de bien sectionnaire à l'entrée du village de Lagarde.

*Le Conseil Municipal accepte cette demande et charge M. Le Maire de voir pour l'emplacement et les matériaux utilisés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire,  
BOUDON Robert,